



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC OUVRE SES PORTES : LA MAISON DE L'HABITAT

À Annemasse, le 11 juin 2018

Un projet novateur, une première en Haute Savoie.



La Maison de l'Habitat, point unique d'information logement sur l'agglomération, ouvre ses portes le 19 Juin 2018 au 15, avenue Emile Zola, à Annemasse.

Le projet de la création de la Maison de l'Habitat résulte d'une volonté politique forte des élus d'Annemasse-Les Voirons Agglomération de créer un lieu d'accueil central, **un guichet unique d'informations et de démarches pour tous les habitants** concernant la problématique majeure de l'accès au logement.

Cette initiative a notamment pour but d'améliorer l'entrée des demandeurs de logement social dans le parcours et de leur donner davantage de transparence et de visibilité, afin de répondre aux obligations en matière d'accès et d'attribution des logements sociaux dictées par la loi ALUR et la loi Egalité et Citoyenneté. En effet, ils n'auront plus besoin de s'adresser à différentes communes et recevront une écoute individualisée de la part des agents de la Maison de l'Habitat. Le travail mené, en amont, avec les bailleurs sociaux vise également à fluidifier le parcours d'accessibilité au logement.

Chacun pourra venir s'informer à la Maison de l'Habitat et y trouver un ensemble de services et de prestations visant à faciliter les démarches liées au logement et à l'habitat : demande de logement social, permanences PLS.ADIL 74 (service d'informations juridiques et financières), habitat durable et énergie (REGENERO, « Chaud Dedans »), logements abordables, rénovation du parc privé, habitat indigne, ... Chacun pourra être accompagné et conseillé dans son projet.

Les **permanences de l'ADIL74** et **l'accueil des demandeurs de logement social** seront les premiers services intégrés à la Maison de l'Habitat dès l'ouverture le 19 Juin 2018.

L'équipe de la Maison de l'Habitat est chargée de l'accueil et de l'enregistrement des personnes en demande d'un logement social pour le compte de plusieurs communes. Ils sont des agents administratifs, qui accompagnent les citoyens dans leurs démarches.

A retenir : Ce ne sont pas les agents de la Maison de l'Habitat qui attribuent les logements. Seule la Commission d'Attribution de Logement du bailleur social décide.



Contact presse

Julie MOREL
julie.morel@annemasse-agglo.fr
+33 (0)6 31 85 05 97

Annemasse Agglo à vos côtés

 www.annemasse-agglo.fr    Annemasse Agglo
 contact@annemasse-agglo.fr  +33 (0)4 50 87 83 00



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC OUVRE SES PORTES : LA MAISON DE L'HABITAT

Horaires d'ouverture de la Maison de l'Habitat :

lundi : fermé au public
mardi, mercredi : 9h - 12h et 14h - 17h
jeudi, vendredi : 9h - 12h

Horaires d'accueil téléphonique : 04.50.87.99.90

lundi : fermé au public
mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h

Comment faire une demande de logement social ?

Deux conditions sont requises pour déposer une demande :

- Être français ou étranger autorisé à séjourner régulièrement sur le territoire;
- Les ressources annuelles ne doivent pas dépasser un montant maximum réglementé.

Deux possibilités pour **déposer une demande** :

- Demande en ligne sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>
- ou retirer un formulaire à l'accueil de la Maison de l'Habitat ou des mairies et le retourner complété à la Maison de l'Habitat.

A noter : chaque demande n'est valable qu'un an. Il est nécessaire de la renouveler chaque année pour éviter de perdre l'ancienneté de la demande.

Une fois la demande déposée, l'attente est en moyenne de 3 à 4 ans. Malgré la politique de constructions engagée par l'Agglomération, le parc de logements ne permet pas aujourd'hui de répondre plus rapidement à toutes les demandes.

En effet, il existe 7300 logements sociaux sur le territoire mais le taux de rotation est très faible. Ainsi, malgré la livraison de 250 logements neufs chaque année sur le territoire, environ 600 logements se libèrent. Cela ne suffit pas à couvrir le nombre croissant de demandes : 4900 en 2015 et 5700 en 2016.

La Maison de l'Habitat permettra néanmoins un accueil davantage personnalisé, avec de nombreux services.

- Pour le logement social :

Un accueil physique et téléphonique pour le dépôt des demandes ou des modifications de dossiers

Un service d'information de l'usager : accès au logement social, demandes en cours...

Des entretiens sur RDV pour le renouvellement des demandes; des entretiens personnalisés lorsque le demandeur en fait la demande

Des réunions collectives d'information sur l'accès au logement social

- Pour le logement privé :

Accueil et accompagnement pour les projets de rénovation énergétique

Mise à disposition d'information sur différents dispositifs (prime chauffage bois, logements abordables, avance loca-pass, bourse d'échange de logement...)



Contact presse

Julie MOREL
julie.morel@annemasse-agglo.fr
+33 (0)6 31 85 05 97

Annemasse Agglo à vos côtés



www.annemasse-agglo.fr



Annemasse Agglo



contact@annemasse-agglo.fr



+33 (0)4 50 87 83 00